



Sanction du stratagème élaboré par deux employeurs pour se débarrasser d'une salariée

Jurisprudence publié le **08/04/2013**, vu **1295 fois**, Auteur : [L'actu essentielle social médical](#)

L'employeur d'une salariée de plus de 6 ans d'ancienneté s'était **entendu** avec un autre employeur afin que ce dernier lui propose un poste intéressant.

La salariée avait alors **démisionné** puis avait été embauché par le second employeur, qui avait ensuite **rompu** la période d'essai.

Les juges ont sanctionné les **deux** employeurs, en requalifiant la démission en licenciement sans cause réelle et sérieuse et considéré comme abusive la rupture de la période d'essai. Cass. soc., 20 févr. 2013, [n° 11-18891](#)

<http://roussineau-avocats-paris.fr/>